

Les subsides

cette question. Tout ce qu'il sait faire, c'est pousser des exclamations de sa place.

M. Foster: Monsieur le président, le ministre pourra peut-être répondre à quelques questions.

Ralph Jespersion, président d'*Unifarm*, en Alberta, a sévèrement critiqué le mécanisme choisi par le gouvernement dans le cadre du Programme canadien spécial pour les grains quand il a discuté de la question avec le vice-premier ministre il y a quelques semaines. Le ministre peut-il expliquer pourquoi le gouvernement a décidé de tenir compte de la superficie plantée sur plusieurs années, plutôt que de la superficie ensemencée comme l'avaient recommandé les membres de la Fédération canadienne de l'agriculture dans l'ouest du Canada? Je pense que le gouvernement avait justifié sa décision en disant que le calcul en fonction de la superficie ensemencée pour une campagne agricole encourageait les agriculteurs à ensemercer pour passer le temps, comme l'a dit l'un des collègues du ministre. De toute façon, ce groupe fort sérieux avait recommandé une autre façon de calculer les prestations que celle que le gouvernement a choisie et qui semble encourager les agriculteurs à planter sur une plus grande superficie, ce qui pourrait mener à des abus.

Les producteurs de fèves soja de l'Ontario ont fait valoir essentiellement le même argument. Bien entendu, il était assez bizarre d'accorder un paiement vraiment minime d'un cent le boisseau.

Le ministre peut-il nous dire pourquoi le gouvernement a choisi le calcul en fonction de la superficie ensemencée pour la campagne agricole en cours alors que certains groupes d'agriculteurs, particulièrement ceux de l'Alberta, recommandaient un calcul en fonction de la superficie plantée sur plusieurs années?

En outre, environ 15 p. 100 des agriculteurs qui ne sont pas visés par le Programme de stabilisation pour le grain de l'Ouest ont été troublés d'apprendre qu'on avait radié une dette d'environ 750 millions de dollars dans le cadre de ce programme. Selon eux, cela aurait dû se faire pour tout le monde. Le gouvernement avait peut-être d'autres raisons de radier cette dette et ne cherchait pas simplement à aider les agriculteurs. Combien peut-on rembourser une telle dette à coups de paiements de un dollar par l'agriculteur pour chaque montant de deux dollars versés par le gouvernement fédéral à un programme pour lequel les cotisations versées par les agriculteurs sont maintenant de 600 \$?

Le ministre peut-il répondre à ces quelques questions qu'ont soulevées divers groupes d'agriculteurs?

M. Mayer: Monsieur le président, le député a posé une question au sujet d'*Unifarm*. Je n'étais pas à la réunion et je n'ai pas eu l'occasion de m'entretenir avec quelqu'un qui y a assisté. Je dois m'en tenir aux nouvelles publiées par les journaux comme le député lui-même, j'imagine. J'ai deux ou trois choses à dire à ce sujet.

Il est faux de dire que nous n'avons tenu aucun compte de ce qu'on a appelé la proposition de la Fédération canadienne de l'agriculture. Ce n'était pas vraiment une proposition de la FCA, mais c'est la Fédération qui l'a parrainée, nous suggérant d'utiliser les prix de 1985 comparativement à ceux de 1987, ce que nous avons fait. Si les nouvelles publiées par les

journaux au sujet de M. Jespersion, président d'*Unifarm*, sont exactes, je ne les accepte pas du tout.

Si nous voulons qu'un produit ne soit pas affecté par le marché, tenons compte de la réalité: il y a des récoltes spéciales, et il y a les jachères d'été. En fait, nous avons accepté et amélioré la proposition de la FCA.

Nous sommes en train de discuter de la situation dans l'ouest du Canada, soit des quelque 80 millions d'acres de terres en culture, dont environ 18 millions d'acres en jachères d'été. Je pourrais reprendre le raisonnement du député et arriver à une conclusion tout à fait différente. Si nous n'avons pas inclut les jachères d'été—c'est un fait, en ce sens que le paiement basé sur la superficie encourage les gens à produire quelque chose—nous aurions incité les agriculteurs à ensemercer pour passer le temps. Il y a des gens qui, sachant qu'ils obtiendront 12 \$ ou 15 \$ l'acre, sèmeront un boisseau d'avoine ou un boisseau de blé sur une acre de terre et diront qu'elle est ensemencée pour toucher la subvention. En incluant les cultures spéciales et la jachère d'été, à mon avis, on influence le marché le moins possible.

● (1230)

Nous n'avons certainement pas rejeté la proposition de la Fédération canadienne de l'agriculture. Nous l'avons prise comme base et nous l'avons améliorée. Nous avons beaucoup parlé de cette question avec les agriculteurs de la région des Prairies. Nous leur avons demandé ce qu'ils pensaient de la jachère d'été et à combien on pouvait raisonnablement estimer le coût d'une acre de jachère d'été comparé à celui d'une acre de blé ou d'orge ensemencé. A quel résultat sommes-nous arrivés? Les chiffres variaient de 25 à 40 ou 50 p. 100. Nous avons donc décidé d'inclure la jachère d'été à raison d'un tiers de la somme versée pour une acre de terre ensemencée en blé, en orge, en colza ou autrement.

En somme, monsieur le Président, nous sommes partis de la proposition de la Fédération canadienne de l'agriculture et nous y avons ajouté des éléments de façon à influencer le marché le moins possible. A part M. Jespersion que je n'ai pas rencontré et à qui je voudrais parler de cette question, personne ne nous a critiqués d'avoir inclus la jachère d'été et les cultures spéciales.

Le député parle des préoccupations des producteurs de soja. Je suis d'accord avec lui quand il dit que le principal problème auquel nous faisons face est la conséquence de l'entrée en vigueur de la Loi agricole américaine en 1985. Avec ce programme, nous essayons de compenser la chute des prix survenue depuis ce temps et de réparer les dommages qu'elle a causés. Si nous donnons peu d'argent pour le soja, c'est qu'en 1985 il se vendait 244,95 \$ la tonne. Ce sont les chiffres. Nous calculons que pour la récolte de 1987, les producteurs recevront 243,80 \$. Autrement dit, ils recevront 1,15 \$ de moins la tonne pour la récolte de 1987 que pour celle de 1985. Si le député suit l'évolution des prix, il sait que les prix payés pour le soja en Ontario sont actuellement beaucoup plus élevés. Ils se situent à environ 260 \$ la tonne. Tout le monde dit qu'il veut recevoir son revenu du marché. D'après nos calculs, les producteurs de soja recevront pour la récolte de 1987 presque la même chose que ce qu'ils ont obtenu sur le marché en 1985. C'est pourquoi nous ne leur donnons rien.